

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

CLÉMENT JUGLAR

Comparaison décennale des budgets de dépenses et de recettes en France depuis 1836

Journal de la société statistique de Paris, tome 9 (1868), p. 306-315

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1868__9__306_0>

© Société de statistique de Paris, 1868, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>

II.

Comparaison décennale des budgets de dépenses et de recettes en France depuis 1836.

I. DÉPENSES.

L'équilibre du budget, voilà ce que l'on recherche toujours, et le but que l'on n'atteint jamais. « Tous les budgets sont présentés et votés avec un excédant des recettes, et tous se soldent en déficit, » dit M. Dupin. Depuis 1840, trois exercices seulement offrent un excédant des recettes sur les dépenses, 1855, 1858 et 1865; pour ces deux dernières années, l'excédant est bien faible, il varie de 12 à 21 millions; en 1855, au moment des emprunts de la guerre de Crimée, le solde beaucoup plus considérable s'élève à 394 millions, dont il est facile d'indiquer l'origine par les emprunts.

Sept années présentent une somme variable de fonds disponibles provenant des exercices précédents : 1841, 1846, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860. Ce ne sont pas des excédants de recettes, mais un solde qui n'est employé qu'en report à l'exercice suivant. Dans toutes les autres années, les excédants des dépenses ont formé découvert pour le Trésor et ont été mis à la charge de la dette flottante. C'est ainsi que nous la voyons grossir d'année en année jusqu'à ce que, arrivée à un certain taux, elle est consolidée en partie par un emprunt. Les chiffres de la dette flottante, qui ont paru nécessiter cette mesure de prudence, si on en juge par ceux donnés au 1^{er} janvier de chaque année dans les comptes rendus des finances, diffèrent sensiblement entre eux et selon la période qu'on examine.

De 1836 à 1846, ils dépassaient à peine 500 millions de francs; de 1846 à 1856, malgré les recours aux emprunts, ils s'élèvent à 881 millions de francs; de 1856 à 1866 enfin, le milliard est dépassé. En 1864, la dette flottante s'élève à 1,037 millions; elle se trouve réduite à 787 millions au 1^{er} janvier 1865; en 1867, elle est reportée à 888 millions et chargée de toutes les dépenses militaires pour la transformation de l'armement et des places de guerre; il devient ainsi indispensable d'avoir de nouveau recours à l'emprunt.

Tant que la dette flottante peut supporter les découverts des budgets, on marche de l'avant, et, en cas d'insuffisance des ressources, on n'hésite pas à mettre la dépense à sa charge, avec cette prévision que, dans un temps donné, on aura recours à l'emprunt. Cette dette, comme on l'a souvent répété, a pour base et pour origine toutes les sommes que le Trésor public est obligé de recevoir en compte courant : les fonds des communes, des caisses d'épargne, de la Caisse des dépôts et

consignations, du Crédit foncier, des trésoriers-payeurs généraux, des divers comptables, et enfin le produit de l'émission des bons du Trésor.

De ces divers articles, il y en a qui se renouvellent assez régulièrement; mais il en est d'autres sur lesquels il ne faut pas toujours compter, parce qu'on peut en demander le retrait. Le ministre des finances doit donc toujours être en mesure de parer aux besoins, et quand il voit la somme du découvert du Trésor s'approcher de la somme de la dette flottante jusqu'à l'égaler, la dépasser même, tout moyen de crédit lui manquant sous cette forme, il faut qu'il y ait recours sous une autre. Le développement des dépenses a donc toujours précédé le développement des recettes: c'est une question de mesure très-variable selon les époques et selon les circonstances, dont il faut tenir grand compte pour ne pas se laisser entraîner à de fâcheux écarts.

Les commissions du budget, dans la rédaction de leurs rapports, établissent la comparaison du budget à voter avec le budget précédent, ce qui ne permet pas d'embrasser un ensemble assez étendu pour juger des différences. Pour agrandir le tableau, il faut remonter aux époques antérieures et choisir plusieurs années qui serviront de base et marqueront les étapes.

Prendre des années comparables, là était la difficulté. Nous avons essayé de nous soustraire aux principales causes perturbatrices produites par les guerres, les disettes, les crises commerciales, en faisant porter notre examen sur les années 1836, 1846, 1856 et 1866. Nous suivrons ainsi la progression des dépenses et des recettes à diverses époques et sous des régimes divers.

A quelques millions près, la progression des dépenses est continue; mais elle se répartit bien inégalement envers les divers services, et c'est surtout cette inégalité non-seulement dans la somme, mais encore dans l'accroissement proportionnel, qui doit fixer l'attention.

Nous prendrons successivement les trois grandes divisions du budget des dépenses: les services généraux, les services départementaux sur ressources spéciales, et les services spéciaux rattachés pour ordre au budget.

Dépenses générales du budget.

	1836. Millions.	1846. Millions.	1856. Millions.	1866. Millions.	1869. Millions.
Budget ordinaire	1,046	1,397	2,138	1,710	1,627
Budget extraordinaire. .	19	189	57	267	99
Totaux	1,065	1,586	2,195	1,977	1,726

Dans ces tableaux sont compris les services généraux et les services départementaux, définitivement réglés pour les trois premières années, et provisoirement pour les deux dernières.

Ces chiffres indiquerait une réduction dans les dépenses, si on ne se rappelait que l'année 1856 a vu se terminer la guerre de Crimée, et que les années 1867, 1868 et 1869 vont, en dehors des recettes ordinaires, absorber un emprunt de 440 millions de francs.

Comment se distribuent les dépenses entre les divers services, et quel a été l'accroissement proportionnel de chacun d'eux? c'est ainsi que l'on jugera de l'utilité des sacrifices que le pays s'impose.

L'étude des budgets, dans les comptes rendus des finances, offre de grands contrastes: tandis que certains articles varient à peine, d'autres présentent des oscilla-

tions considérables. C'est en pénétrant dans les détails que leurs différences apparaissent.

Nous établirons cinq divisions:

Dans la première, nous rangerons les dépenses des ministères de la justice, des cultes, de l'instruction publique, des affaires étrangères et les services généraux des finances;

Dans la seconde, les dépenses du ministère des travaux publics;

Dans la troisième, les frais de régie;

Enfin, dans les deux dernières, les dépenses de la marine et de la guerre, et la dette publique qui en est le plus souvent la conséquence.

De 1836 à 1869, voici quelle a été la progression du budget des dépenses des ministères de la justice, des cultes, de l'instruction publique, des affaires étrangères et des services généraux des finances.

1836.	1846.	1856.	1866.	1869.
Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
96	108	125	135	137

C'est à l'aide de cette faible somme péniblement portée de 96 à 137 millions de francs, de 1836 à 1869, que l'on pourvoit aux services les plus importants : la justice, les cultes, l'instruction publique. Dans la première et la dernière période, l'augmentation a été de 10 à 12 millions et de 17 dans la seconde, soit un million à un million et demi par an.

Nous avons distrait les dépenses du ministère de l'intérieur parce que leur progression a été beaucoup plus rapide. De 10 millions en 1836, elles se sont élevées à 26, 40, 52 et 59 millions en 1846, 1856, 1866, 1869.

Il faut noter que jusqu'en 1867 ces services n'ont puisé au budget extraordinaire que des sommes insignifiantes de 5 à 6 millions.

Nous réunirons les dépenses du ministère des travaux publics à celles du ministère de la maison de l'Empereur qui sont de même nature pour des services spéciaux, et ici, comme le budget extraordinaire joue un aussi grand rôle que le budget ordinaire, nous les confondrons.

Budgets ordinaires et extraordinaires des travaux publics.

1836.	1846.	1856.	1866.	1869.
Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
65	217	138	215	183

A toutes les époques, les travaux publics ont reçu une impulsion très-vive du gouvernement; mais on constate que le chiffre de 217 millions auquel on est arrivé en 1846 n'a pas été atteint en 1866, et qu'en 1869 il ne dépasse pas 183 millions. Ce n'est donc pas sur cet article qu'il faut chercher la principale augmentation du budget.

Nous arrivons aux budgets de la guerre et de la marine.

Budgets ordinaires et extraordinaires de la guerre et de la marine.

1836.	1846.	1856.	1866.	1869.
Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
267	495	918	613	603

L'augmentation des dépenses de la guerre et de la marine a surtout été sensible de 1836 à 1846 : de 267 à 495 millions, c'est-à-dire qu'elles ont presque doublé.

Depuis ce moment, si l'on excepte la guerre de Crimée qui porte le chiffre à 918 millions, l'accroissement continue toujours, mais plus modéré; en 1866, les deux budgets réunis s'élèvent à 613 millions et à 603 millions en 1869. Il est vrai qu'aujourd'hui comme aux époques antérieures, une grande partie des dépenses a été mise à la charge de la dette flottante ou des emprunts, sans que les budgets de la guerre et de la marine en paraissent directement augmentés. La dette flottante d'abord, puis la dette consolidée en supportent le poids. Si on se borne à comparer les dépenses budgétaires de la guerre et de la marine dans chaque période décennale, on remarque, en ne poussant pas plus loin l'examen, que la proportion, par rapport à l'ensemble des autres dépenses du budget, a peu varié. De 1836 à 1846 comme de 1856 à 1866, elle est de 30 p. 100; de 1846 à 1856, pendant la guerre de Crimée, elle s'élève à 34 p. 100.

Voici l'ensemble des dépenses de la guerre et de la marine par période décennale :

1836-1846	4,572,000,000 ^r
1846-1856	6,145,000,000
1856-1866	6,138,000,000

L'augmentation considérable que l'on observe de la première période à la seconde se comprend facilement quand on se rappelle la guerre de Crimée. On s'explique moins comment, dans la dernière période, de 1856 à 1866, malgré les guerres d'Italie et du Mexique, on a encore dépensé les mêmes sommes.

Dans l'examen des dépenses annuelles de la guerre et de la marine, on n'observe pas les mouvements lents et modérés des dépenses des autres ministères; les oscillations sont brusques, du simple au double; les emprunts seuls peuvent satisfaire à de pareils besoins.

Dette publique et dotations.

1836.	1846.	1856.	1866.	1869.
Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
344	386	549	650	523

La dette publique et les dotations ont subi de grandes variations qui se résument en augmentations plus ou moins appréciables selon qu'en présence des nouvelles créations de rentes, on annule une partie de celles de la caisse d'amortissement.

Pour suivre et comprendre les mouvements de ce chapitre du budget, cette remarque doit toujours être présente à l'esprit. De 1848 à 1867, on a annulé 167 millions de rentes appartenant à la caisse d'amortissement, et, néanmoins, depuis 1846, le chiffre de la dette et des dotations s'est élevé de 386 à 650 millions, et, en 1869, il atteint encore 523 millions. En tenant compte des annulations, on comprend la diminution relative de 1869.

En résumé, depuis 1836 et depuis 1846, voici quels ont été les accroissements des divers chapitres du budget.

	Accroissements.		Diminu- tion. 1846-69.
	1836-69.	1846-69.	
	Millions.	Millions.	Millions.
Guerre et marine	336	108	»
Dette publique et dotations	174	132	»
Ministères de la justice, des cultes, de l'instruction publique, des affaires étrangères, des finances (services généraux)	41	29	»
Ministère de l'intérieur	49	33	»
Ministère des travaux publics	118	»	33

Au premier coup d'œil, on constate combien les augmentations ont porté inégalement sur les divers services. Pendant que les dépenses pour la guerre et la marine s'accroissent de 336 ou de 108 millions, selon qu'on prend pour point de départ 1836 ou 1846, et que la dette publique s'élève au même moment de 174 ou de 132 millions, nous voyons l'ensemble des ministères de la justice, des cultes, de l'instruction publique, des affaires étrangères et des finances (services généraux) ne prendre part à l'augmentation des dépenses que pour la faible somme de 41 et de 29 millions de francs. Ainsi la plupart des services civils qui représentent, en leur donnant satisfaction, tous ces besoins intérieurs que réclame la vie des peuples — culte, justice, instruction publique, représentation à l'étranger, services généraux des finances — ne paraissent dotés que comme accessoires, et jusqu'ici on ne paraît pas s'en soucier autrement. Sur une augmentation du budget de plus d'un milliard, on daigne réservé une quarantaine de millions pour ces services vulgaires : la défense du territoire que l'on croit toujours insuffisante, la gloire militaire, nous font oublier tout le reste.

L'accroissement du budget du ministère de l'intérieur, à lui seul, dépasse celui des ministères sur lesquels nous avons appelé un instant l'attention; il varie de 49 à 33 millions de francs.

Les travaux publics et le commerce, malgré l'impulsion qu'on cherche à leur donner, ne l'ont pas toujours reçue d'une manière aussi intense que par le passé, du moins si on se borne à observer les chiffres du budget. Ainsi, tandis que de 1836 à 1869 l'accroissement est de 118 millions, de 1846 à 1869 il y a une diminution de 33 millions de francs qui paraîtrait devoir entraîner leur ralentissement, si l'emprunt récemment souscrit ne devait pas fournir une allocation de 44 millions pour entretenir toute leur activité.

Pour en finir avec les budgets des dépenses, il nous reste à dire un mot des services départementaux sur ressources spéciales, et des services spéciaux rattachés pour ordre au budget.

Services départementaux sur ressources spéciales.

Ils comprennent les dépenses et les recettes votées par les conseils généraux et les conseils municipaux, et accomplies par les ministères de l'intérieur, des finances, de l'Algérie, de l'instruction publique et des travaux publics. Les recettes dérivent de trois sources: des contributions directes (fonds spéciaux), des produits éventuels départementaux et des produits divers spéciaux.

Nous nous bornerons à donner ici les chiffres des comptes rendus des finances, c'est-à-dire seulement en ce qui concerne les fonds spéciaux des départements et des communes, fournis par les contributions directes. En voici le tableau :

1836. Millions.	1846. Millions.	1856. Millions.	1866. Millions.
96	128	164	215

L'accroissement a été rapide : de 32 et 36 millions dans les deux premières périodes, il s'élève à 51 millions dans la dernière. Les départements, à l'exemple de l'État, ont été entraînés dans la voie des dépenses, sans pouvoir, comme ce dernier, s'appuyer sur la plus-value des impôts indirects. On a donc eu recours aux centimes additionnels facultatifs sur les contributions directes qui, depuis 1836, ont plus que doublé.

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget.

Avant de passer à la comparaison des recettes, disons un mot des services spéciaux rattachés pour ordre au budget. Le développement qu'ils ont pris dans ces derniers temps mérite de fixer l'attention. Ces services comprennent l'Imprimerie impériale, la Légion d'honneur, la Monnaie, la Caisse des invalides de la marine, de la dotation de l'armée, l'École centrale, etc. De 15 millions en 1836, ce chapitre du budget s'est élevé à 19 millions en 1846, à 29 millions en 1856, et enfin, à 105 millions en 1866. Quand la progression prend de pareilles proportions, ce ne sont plus des modifications à noter; c'est une transformation des services.

II. RECETTES.

Nous avons suivi la progression des dépenses des divers ministères, et en groupant les services civils : la justice, les cultes, l'instruction publique, les affaires étrangères, les travaux publics, — rapprochés des services militaires : la guerre et la marine. Nous avons constaté la prépondérance de ces derniers, qui se traduit non-seulement par l'accroissement des budgets, mais aussi par l'accroissement de la dette flottante et en dernier lieu de la dette consolidée.

A toutes les époques on a dû, en dehors de l'impôt, avoir recours aux emprunts et à des ressources extraordinaires qui, comme le nom l'indique, ne devaient pas se renouveler. Dans quelles conditions et dans quelle mesure a-t-on employé ces moyens pour arriver à l'équilibre des budgets, c'est ce que nous essayerons de rechercher.

Nous puiserons toujours dans le compte rendu des finances et prendrons pour base les règlements législatifs des budgets.

Budgets des dépenses et des recettes ordinaires et extraordinaires.

	1836. Millions.	1846. Millions.	1856. Millions.	1866. Millions.	1869. Millions.
Dépenses	1,065	1,566	2,195	2,147	2,121
Recettes	1,072	1,399	1,913	2,169	"

En l'absence du règlement législatif du budget de 1866, nous avons pris pour la comparaison décennale celui de 1865. Ce qui ressort de cette comparaison, c'est que les dépenses et les recettes ordinaires et extraordinaires se sont accrues pour ainsi dire de la même quantité de 1836 à 1865, et que, sur les quatre années prises comme points de comparaison, il y a eu deux fois excédants des recettes, et deux fois insuffisance. Cette proportion si favorable n'est malheureusement que l'exception de 1836 à 1865. On ne compte que six budgets avec des excédants de recettes : 1836, 1837, 1839, 1855, 1858, 1865; tous les autres sont en déficit pour des sommes plus ou moins considérables. Les recettes, malgré des accroissements inouïs jusqu'ici, n'ont donc pas marché du même pas que les dépenses, et c'est ici qu'il faut noter que, si on peut toujours créer ces dernières, il est moins facile, sauf les recours aux emprunts, de trouver les moyens d'y faire face.

Il est donc très-important, en étudiant les mouvements des revenus publics, de distinguer les recettes ordinaires des recettes extraordinaires. Les premières se composent des impôts directs et indirects, des produits des forêts et des domaines et de revenus divers; — les secondes, des emprunts en rentes et sous diverses

autres formes, des consolidations de fonds des caisses d'épargne et des réserves de l'amortissement affectées soit aux besoins généraux des budgets, soit aux travaux extraordinaires, des produits de l'aliénation des bois de l'État, enfin des ressources de diverses natures: telles que les remboursements des sommes dues par les sociétés des chemins de fer, les indemnités de guerre de la Chine, de la Cochinchine, du Mexique, les reliquats d'emprunts et de la consolidation des fonds de la caisse de la dotation de l'armée, le prélèvement sur les fonds spéciaux affectés à certains travaux. On voit combien le développement naturel ou artificiel des diverses sources du revenu est intéressant à étudier.

Pour embrasser une longue période et obtenir un tableau fidèle de la situation, il ne suffit pas de prendre les termes extrêmes. Malgré notre répugnance pour les moyennes, afin d'éviter les longueurs, il a été nécessaire de grouper les années par périodes assez courtes pour qu'on pût facilement suivre toutes les modifications des budgets des recettes et des dépenses.

	1836-47.	1849-51.	1852-56.	1857-58.	1859-65.	1869.
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
Moyenne des budgets des dépenses	1,353	1,526	1,928	1,875	2,195	2,170
— — — des recettes	1,276	1,403	1,901	1,831	2,131	»
Excédant des dépenses	77	123	27	44	64	»

Malgré un admirable développement des recettes ordinaires et extraordinaires dans chacune des périodes, il y a un excédant annuel des dépenses qui, en moyenne, de 77 millions de francs de 1836 à 1847, s'élève à 123 millions de 1849 à 1851, s'abaisse à 27 millions de 1852 à 1856, au moment des emprunts de la guerre de Crimée, et remonte à 64 millions de 1859 à 1865.

Il est regrettable de le constater, à toutes les époques et sous tous les régimes, malgré les contrôles des Chambres, et les efforts des commissions du budget pour obtenir l'équilibre, chaque exercice se liquide en déficit.

En répartissant les dépenses par ministère, nous avons vu sous quelle influence les limites budgétaires sont ainsi dépassées; il n'est pas moins curieux de noter les recettes, non-seulement la plus-value dont on a profité, mais encore les ressources extraordinaires qui, malgré leur importance, n'ont pas permis d'établir la balance.

Dans le tableau qui précède, nous avons mis en présence des dépenses ordinaires et extraordinaires les recettes de même nature, et quoique l'excédant des dépenses soit déjà très-sensible, il l'eût été bien davantage si nous n'avions pris que les recettes ordinaires.

Voici, en effet, quelle a été, en moyenne, depuis 1836, la marche de ces deux espèces de ressources :

	1836-47.	1849-51.	1852-56.	1857-58.	1859-65.
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
Moyenne annuelle des recettes ordinaires	1,220	1,271	1,461	1,712	1,846
— — — des recettes extraordinaires	56	132	440	119	285

Outre l'excédant annuel des dépenses mis à la charge de la dette flottante, en attendant la consolidation, on a dû, chaque année, avoir recours à des recettes extraordinaires, sans que la plus-value, cependant bien rapide, des recettes ordinaires ait pu combler la différence.

Pour suivre la plus-value de chacune de ces recettes ordinaires, nous les diviserons en trois groupes, comme nous l'indiquons plus haut : les contributions di-

rectes, les impôts indirects et les revenus divers, parmi lesquels nous ferons rentrer les produits des forêts et des domaines.

Les contributions directes (contribution foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres, des patentés) se répartissent inégalement entre les fonds généraux du budget et les fonds spéciaux des départements et des communes. Celles qui sont attribuées aux fonds généraux du budget s'élevaient, en moyenne, à 286 millions de 1836 à 1847; par suite de dégrèvements, elles ont fléchi à 271 millions de 1852 à 1856, puis les nouvelles constructions et le développement des affaires les ont portées à 305 millions de 1859 à 1865. L'augmentation annuelle sur 1836 ne dépasse pas de ce chef 20 millions.

Celles qui sont attribuées aux fonds spéciaux des départements et des communes, mais rattachées pour ordre au budget, ont suivi un accroissement beaucoup plus rapide. La moyenne annuelle, de 114 millions (1836-1847), atteint 195 millions de 1859 à 1865, soit une augmentation de 81 millions qui sont absorbés par une dépense égale faite par les départements et les communes à l'aide des centimes spéciaux dont ils peuvent disposer. Cette disproportion entre les deux plus-values (20 millions pour l'État, 83 millions pour les départements) indique bien qu'en ce qui les concerne l'accroissement normal des impôts n'aurait pu seul produire ce résultat s'il n'y avait pas eu, de leur côté, un accroissement des taxes, tandis que l'État accordait des dégrèvements considérables. Ce n'est donc pas ici qu'il faut chercher la principale source de ses revenus.

Nous avons vu pour quelle faible part les contributions directes entrent dans l'accroissement des revenus de l'État. Nous allons toucher à la véritable source de l'accroissement des recettes : les contributions indirectes et les ressources extraordinaires.

La plus-value des impôts indirects, c'est-à-dire de ceux dont le paiement, confondu avec le prix des produits, représente le mieux le développement de la richesse d'un pays, va nous offrir des résultats qui laissent loin derrière eux ceux que nous venons de constater et dépassent même tout ce que l'imagination la plus ambitieuse aurait pu rêver. Afin de le rendre plus frappant, il faut l'étudier sous deux aspects : par les sommes annuelles et par les moyennes annuelles dans chaque période.

Dans le premier cas, quand on examine l'ensemble des recettes, sans doute, la plus-value se rencontre le plus souvent, mais il y a aussi des temps d'arrêt, des reculs même, il ne faut pas l'oublier.

Quoique le sens de la progression soit pour ainsi dire continu, néanmoins on observe quatre temps d'arrêt : en 1831, 1847, 1860 et 1864. Dans chacune de ces années, la recette de 574 millions tombe à 524, de 827 à 683, de 1,101 à 1,074, de 1,251 à 1,195 ; après chaque affaissement, le mouvement reprend de nouveau, mais il est loin de se faire toujours dans la même proportion.

Voici quel a été l'accroissement moyen annuel en nombres ronds : de 1830 à 1839, 10 millions; de 1839 à 1847, 23; de 1847 à 1853, 3; de 1853 à 1856, 60; de 1856 à 1859, 22; de 1859 à 1863, 37; de 1863 à 1867, 4 millions.

Avant que le mouvement industriel ait pris naissance en France, c'est-à-dire jusqu'en 1840, la plus-value annuelle des revenus indirects atteignait déjà 10 millions; de 1839 à 1848, par suite de la création des chemins de fer, l'impulsion devient bientôt plus vive, elle s'élève à 23 millions; la révolution de 1848 et les troubles

qui suivent l'abaissent à 3 millions (1847-1853); puis, aussitôt le calme rétabli, sous l'influence de travaux publics, de la construction des chemins de fer, de la transformation des villes, de l'émigration des ouvriers des campagnes, elle se relève jusqu'à 60 millions; la crise de 1857 l'abaisse de nouveau à 22 millions (1856-1859); la période prospère qui précède la crise de 1864 la porte encore une fois à 37 millions (1860-1863); depuis ce moment jusqu'en 1867, la moyenne de la plus-value annuelle paraît arrêtée, elle ne dépasse pas 4 millions de francs.

Cette plus-value des revenus indirects est encore plus sensible quand, au lieu de prendre l'augmentation seule des recettes sur un intervalle de plusieurs années, on prend la moyenne des recettes annuelles pour la comparer à celle de la période précédente.

Moyenne annuelle des revenus indirects.

1836-47.	1849-51.	1852-56.	1857-58.	1859-65.
Millions.	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
728	732	901	1,078	1,164

De 1836 à 1851, la plus-value moyenne annuelle n'a guère varié que de 4 millions; mais, dès la période suivante (de 732 à 901 millions), elle s'élève à 169 millions, puis, de 1857 à 1858, à 177; mais, de 1859 à 1865, elle se réduit à 86 millions.

Voilà, en grande partie, le secret de l'embarras de la situation. Les dépenses marchent toujours du même pas, mais les recettes depuis quatre années ont singulièrement ralenti le leur. Nous ne sommes plus au beau temps où les recettes indirectes donnaient annuellement des augmentations de 177 millions sur les périodes précédentes et des plus-values de 60 millions par an. On trouvait aisément alors de quoi faire face aux dépenses et aux emprunts. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et jusqu'à ce qu'une progression nouvelle le permette, il faut suivre la voie des économies, si bien tracée par la commission du budget, et dans laquelle la Chambre n'a pas hésité à la suivre.

Sous le titre de *Produits divers*, tels que la taxe des droits de mainmorte, les produits des redevances des mines, de la rente de l'Inde, des brevets d'invention, des établissements spéciaux, de la caisse de la dotation de l'armée, des invalides de la marine, de la vérification des poids et mesures, de la télégraphie, des prisons, le budget des recettes contient encore un chapitre qui, de 1836 à 1865, s'est élevé sans interruption, de 50 à 129 millions, soit de 79 millions.

Les produits des forêts et des domaines, malgré les ventes exceptionnelles de bois de 42 millions en 1836, donnent 46 millions en 1856, et de 1855 à 1865 ils ne dépassent pas 53 millions. L'augmentation, insignifiante, ne dépasse pas 11 millions.

En résumé, la moyenne du budget des recettes ordinaires a augmenté de 51 millions dans les deux périodes 1836-1847 et 1849-1851, et de 575 millions dans les deux périodes 1849-1851 et 1853-1865. Dans cette dernière période, voici par ordre l'importance de l'augmentation : contributions indirectes, 432 millions; produits divers, 53 millions; contributions directes attribuées aux fonds spéciaux des départements et des communes, 50 millions; *id.* attribuées aux fonds généraux du budget, 22 millions; enfin, produits des forêts et des domaines, 16 millions.

Dans l'accroissement des recettes ordinaires de l'État, il en est une qui domine, ce sont les contributions indirectes (432 millions sur 575). Toutes les autres n'ont

donné que 143 millions, et cependant, quelque remarquable que soit ce prodigieux développement de l'ensemble, non-seulement on n'est pas parvenu à équilibrer le budget, mais on eût laissé un écart énorme entre les dépenses et les recettes sans les ressources extraordinaires qui ont apporté un appoint considérable sur lequel il serait imprudent de compter.

Nous avons déjà indiqué l'origine de ces ressources. Les produits d'emprunts en rentes et des consolidations de la réserve de l'amortissement appliquée aux besoins généraux du budget et aux travaux publics en forment l'élément. Avant 1848, il fallait encore y joindre les consolidations des fonds des caisses d'épargne; depuis ce moment, sous le titre de *Ressources de natures diverses*, on a obtenu une somme qui, dans ces dernières années, a varié de 151 à 63 millions provenant des remboursements des compagnies des chemins de fer, des indemnités de guerre de la Chine, de la Cochinchine, du Mexique, des reliquats d'emprunts qui n'avaient pas été appliqués aux besoins du budget.

De 1836 à 1865, la moyenne annuelle de ces ressources extraordinaires, extra-budgétaires, a varié de 56 à 440 millions, dans les deux périodes 1836-1847 et 1852-1856. De 1857 à 1858 elles fléchissent à 119 millions pour se relever à 285 millions de 1859 à 1865, et dans ces recettes ne sont pas comprises les sommes prélevées pour le remboursement de la dette flottante.

Ainsi, en comparant les périodes, on constate que, de 1852 à 1856, le budget moyen annuel des recettes, comparé à celui de 1836-1847, s'est trouvé accru de 173 millions par la plus-value seule des impôts indirects, et de 440 millions par les ressources extraordinaires extra-budgétaires, soit de 613 millions par an.

De 1859 à 1865, la même comparaison donne une augmentation annuelle des recettes, sur la période 1836-1847, de 721 millions, dont 436 millions fournis par la plus-value des impôts indirects et 285 millions par les ressources extraordinaires.

Compter toujours sur un concours de circonstances favorables pour mettre des sommes aussi considérables à la disposition du Trésor, afin de subvenir aux dépenses, ne serait pas d'une bonne administration; on paraît le comprendre aujourd'hui, et les efforts réunis du ministre des finances, de la commission du budget et du Corps législatif réussiront à conjurer le danger, pourvu que l'imprévu ne détruise pas encore une fois cet équilibre si laborieusement poursuivi.

CLÉMENT JUGLAR.